

AFFAIRE N° 7

ACQUISITION terrain PRIMAT et prêt éventuel au F.N.A.T.

LE MAIRE. - Il s'agit d'un terrain présentement occupé par des gens qui ne possèdent aucun titre de propriété. Ce terrain, une fois acquis, nous permettrait de l'aménager au profit des sinistrés.

Je vous demande de m'autoriser à entreprendre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et éventuellement à contracter un prêt au F.N.A.T.

Adopté à l'unanimité.